Le rapport de la commission des comptes de la santé sur les dépenses de santé en 2013 a été présenté le 8 septembre 2014. Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, se félicite de la réduction de la part des dépenses de santé à la charge des ménages depuis 2012.

Ce rapport montre que pour la deuxième année consécutive la part des dépenses de santé à la charge des ménages a diminué: elle est passée de 9,2% à 9% de 2011 à 2012, puis à 8,8% en 2013 - alors qu'elle avait connu l'évolution inverse entre 2006 et 2009.

Cette évolution traduit l'effet des choix politiques du gouvernement : coup d'arrêt aux déremboursement et aux franchises, maîtrise des dépassements d'honoraires. La part des dépenses prise en charge par la sécurité sociale et la solidarité nationale a pour sa part progressé de 77% en 2011 à 77,4% en 2013.

Dans un contexte financier contraint, la préservation de la couverture des dépenses de santé a été permise par le maintien d'une progression très maîtrisée des dépenses de santé, de 2,2%.

L'action du gouvernement permet, dans un esprit de responsabilité, de préserver le modèle de santé auquel sont attachés les Français, un modèle qui garantit l'accès de tous aux soins et à l'innovation.